

CHARTRE DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

*Pour une coéducation dans la confiance
au service de la réussite de tous les élèves*



NOTRE OBJECTIF

Des échanges respectueux,
clairs et efficaces
au service du bien-être
et de la réussite
de chaque élève.



RESPECT
MUTUEL



DIALOGUE
CONSTRUCTIF



CONFIDENTIALITÉ
DES INFORMATIONS



DÉLAIS DE RÉPONSE
RAISONNABLES



RESPECT
DES RÔLES

1

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT



Informer régulièrement les familles.



Répondre aux sollicitations
dans un délai raisonnable.



Accueillir avec bienveillance
et professionnalisme.



Orienter vers le bon interlocuteur.



Organiser des temps d'échange
(réunions, rendez-vous).

2

LES ENGAGEMENTS DES FAMILLES



Respecter les personnels
et l'institution.



Utiliser les canaux de communication appropriés
et s'adresser au bon interlocuteur.



Adopter un langage courtois
et respectueux en toutes circonstances.



Prendre connaissance des informations
transmises (ENT, mails, documents...).



Privilégier le dialogue en cas
de désaccord ou de difficulté.

4

NOS CANAUX DE COMMUNICATION : LE BON CANAL POUR CHAQUE SITUATION

TYPE DE DEMANDE	CANAL RECOMMANDÉ	FINALITÉ
Suivi courant (notes, absences, devoirs, vie scolaire)	Pronote	Informar
Question pédagogique à un enseignant	Messagerie Pronote	Clarifier
Situation individuelle complexe	Rendez-vous	Dialoguer
Urgence	Téléphone	Réagir rapidement
Information générale	Pronote / Site de l'établissement	Diffuser

5

RÈGLES DE COMMUNICATION



Respecter les délais de réponse :
pas d'exigence immédiate.



Éviter les messages envoyés "à chaud".



Privilégier le dialogue direct
pour les situations sensibles.



Respecter le droit à la déconnexion
(pas d'attente de réponse en dehors
des horaires de travail).



Être responsable de ses écrits :
les messages sont traçables.



Respecter la confidentialité
des informations.

7

RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS



Relayer les questions
des familles dans
un cadre collectif.



Respecter la
confidentialité.



Être force de proposition
dans l'intérêt général.



Favoriser un climat
de confiance et
de coopération.

6

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE CHARTRE



Tout comportement irrespectueux, injurieux ou menaçant
envers les personnels peut entraîner :

- un rappel du cadre de communication,
- une limitation des modalités d'échange,
- et le cas échéant, des suites administratives ou juridiques.

Le respect est la condition du dialogue.



NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

Une communication de qualité repose sur la confiance,
la réciprocité et la recherche de solutions partagées.

**Ensemble, agissons
dans l'intérêt des élèves !**

Merci à chacun pour son engagement au quotidien !